

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, j'ai observé, surtout depuis la présentation du bill C-171 par le secrétaire d'État (M. Pelletier), que ce dernier semblait éprouver beaucoup de difficulté. J'ai presque de la sympathie à son égard parce qu'il a hérité d'une situation dont il n'est pas directement le responsable. Étant donné l'hésitation dont lui-même et le gouvernement ont fait preuve quant à l'adoption des mesures, même avant la conférence de presse du président du comité exécutif de Montréal, nous avons lieu de croire, eu égard aux déclarations faites antérieurement, que le secrétaire d'État, le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement étaient au courant des agissements de certains membres de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Pour ces motifs, nous devons blâmer le gouvernement de ne pas avoir agi assez énergiquement devant cette situation.

Je me souviens très bien de l'époque où la Compagnie des jeunes Canadiens a été formée et des buts qu'on lui a donnés. J'en retrouve l'énumération dans la déclaration du secrétaire d'État du 22 octobre dernier, et je cite:

D'après la loi adoptée par le Parlement en 1966, cette Compagnie a pour objet d'appuyer, encourager et mettre au point des programmes de développement social, économique et communautaire au Canada, grâce au service volontaire. La Compagnie est autorisée à prendre des initiatives d'action communautaire dans les régions urbaines et rurales du Canada et elle peut mettre au point des programmes visant principalement à favoriser le progrès économique et social. Il est donc inévitable que la Compagnie des jeunes Canadiens s'occupe de la rénovation urbaine, de la pauvreté dans les campagnes et des groupes sociaux défavorisés.

Et je voudrais souligner cette partie de la déclaration du ministre:

... de la pauvreté dans les campagnes ...

Il reconnaît donc la faiblesse du gouvernement qui n'a pas su accorder à toutes les classes de la société canadienne la place qui leur revient. A mon sens, lorsqu'un gouvernement souverain, comme on le conçoit dans la démocratie canadienne, établit des organismes sans se réserver le droit de contrôle sur leurs agissements, c'est là un signe de faiblesse générale.

• (8.20 p.m.)

Pour régler le problème de la pauvreté, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de s'en remettre à des jeunes sans expérience, en leur votant un budget plus ou moins considérable, selon le point de vue dans lequel on se place. En effet, on leur donne carte blanche, sans tracer aucune ligne de conduite relativement à leur mandat.

Le bill présentement à l'étude vise la nomination d'un contrôleur de la Compagnie des jeunes Canadiens, et un amendement a déjà été proposé. J'en ai préparé un moi-même, que j'ai l'intention de présenter si le Règlement me permet de proposer un sous-amendement. De toute façon, j'en reparlerai un peu plus tard.

En ce qui touche les directives que le gouvernement aurait dû donner à cette Compagnie, lors de sa fondation, on n'en parle pas.

J'ai en main le compte rendu du comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, qui a étudié, à la suite de la déclaration de M. Saulnier, les agissements de la Compagnie des jeunes Canadiens. Le député de Témiscamingue (M. Caouette) demandait à M. Vidal, et je cite:

Monsieur Vidal, d'après vos réponses, il est assez clair que la Compagnie ne sait pas tellement où elle va. D'ailleurs, dans votre texte, je lis:

1. Il n'y a pas de définition du volontaire et du concept du volontariat.

2. Il n'y a pas de lignes d'autorité et de responsabilités clairement définies au sein de la Compagnie des jeunes Canadiens.

4. Il n'y a pas de définition bien établie des relations entre les trois niveaux au sein de la Compagnie.

5. La Compagnie n'a jamais établi de programme dont les priorités et les critères pourraient se découper.

6. La Compagnie ne s'est jamais donné un ensemble de lignes de conduite. Par exemple:

1. Aucune ligne de conduite n'a été établie pour mettre sur pied de nouveaux programmes.

2. Aucune règle ne régit la durée d'un projet.

3. Il n'y a pas de politique d'organisation.

Il est difficile de dire si nous sommes centralisés, régionalisés ou si l'organisation existe au niveau du projet.

7. Le concept de participation n'a jamais été suffisamment expliqué ou, en fait, résolu.

Enfin

8. Le rôle du directeur général n'est pas défini.

Il s'agit de la déclaration même de M. Vidal à laquelle se référerait l'honorable député de Témiscamingue et M. Vidal n'a pas nié avoir fait cette déclaration. C'était exactement ce qui prévalait au sein de la Compagnie.

Dans le rapport du comité présenté à la Chambre le 5 décembre dernier, on peut lire, et je cite:

v. Il a été prouvé au Comité que le directeur exécutif de la Compagnie était en butte à de graves obstacles dans l'accomplissement de ses fonctions. Cet état de choses découle des facteurs suivants, entre autres:

a) Il n'existe aucune politique sur les qualités requises des volontaires, ni aucune définition de leur rôle et de leurs fonctions exactes;

b) Il n'existe aucune politique de recrutement des volontaires;

c) Il n'existe aucune politique de formation des volontaires;

d) Il n'existe aucune méthode d'appréciation du travail des volontaires et des membres du personnel;